# LES CORPS DE MÉTIERS TOULOUSAINS AU XIII° ET AU XIV° SIÈCLE

ÉTUDE SUIVIE DE LA PUBLICATION DU LIVRE DES MÉTIERS

PAR

GEORGETTE MARIE-SAINT-GERMAIN

# LIVRE PREMIER

#### AVANT-PROPOS

Critique de l'œuvre de Du Bourg. Insuffisance d'une documentation uniquement composée de statuts.

# SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

# INTRODUCTION

Origine des corps de métiers développés parallèlement aux institutions communales. Métiers groupés en communautés aux xime et xive siècles.

PREMIÈRE PARTIE
ADMINISTRATION INTÉRIEURE DES MÉTIERS

#### CHAPITRE PREMIER

#### LA HIÉRARCHIE CORPORATIVE.

- 1. L'apprenti. Obligation générale de l'apprentissage. Durée de l'apprentissage. Limitation du nombre des apprentis. Prix de l'apprentissage. L'apprenti, membre de la corporation. Devoirs du maître. Devoirs de l'apprenti.
- 2. L'ouvrier. Salaire. Responsabilité professionnelle. Rupture du contrat par l'ouvrier.
- 3. Le maître. Conditions à remplir pour pouvoir ouvrir un atelier; absence de chef-d'œuvre; la majorité des métiers ne paient pas de droit d'entrée. Admission à la maîtrise des artisans étrangers à la ville. Facilités données aux fils de maîtres. Veuves de maîtres.

# CHAPITRE II

#### LES BAILES.

- 1. Durée du mandat. Mode de recrutement : par les capitouls (le plus souvent), par cooptation, par l'assemblée générale du métier.
- 2. Nature des fonctions. a) Vérification des matières premières et des produits manufacturés. Apposition de la marque. Levée des amendes. Périodicité des visites. — b) Pouvoir juridictionnel. Intervention des prudhommes quand les bailes ne s'accordent pas. — c) Rôle économique. — d) Examen des candidats à la maîtrise.
  - 3. Mode d'exercice des fonctions. Cas de spécialisation.
  - 4. Rémunération. Part des amendes, vacations.

#### CHAPITRE III

#### LES AGENTS DE SECOND ORDRE.

1. Les courtiers. - Les courtiers apparaissent dans les sta-

tuts en 1281. Ils faisaient partie du corps de métier, mais ils sont en même temps des sortes de fonctionnaires municipaux. Les salaires. Hôteliers-courtiers.

- 2. Porteurs d'huile.
- 3. Mesureurs de bois, peseurs de laine.
- 4. Mesureurs de vin. Les mesureurs, au nombre de douze, formaient une corporation à part.

#### CHAPITRE IV

# VIE COLLECTIVE DES ARTISANS.

- 1. Assemblées. Les assemblées sont mentionnées seulcment dans deux statuts. Elles sont périodiques et surveillées par l'autorité municipale.
- 2. Confréries. La confrérie apparaît dès la fin du xiie siècle, en même temps que l'association professionnelle. Elle se développe parallèlement à cette dernière. Elle est nettement distincte de la communauté civile. Caisse commune. Patrons. Devoirs pieux et charitables des membres de la confrérie. La confrérie est-elle à l'origine de la corporation? Vraisemblance de l'hypothèse pour la corporation des bouchers.

# DEUXIÈME PARTIE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

# CHAPITRE PREMIER

# LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL.

- 1. La journée de travail. Durée. Travail de nuit généralement interdit. Chômage des jours de fête, du samedi et du dimanche.
  - 2. Acquisition des matières premières. Limitation de la

concurrence, interdiction de stocker, d'acheter ailleurs que dans les lieux accoutumés. Droit de priorité des fabricants sur les revendeurs.

- 3. L'association entre marchands. Nombre maximum des associés : deux.
  - 4. Conventions. Cumul.

# CHAPITRE II

# LA RÉGLEMENTATION DE LA VENTE.

- 1. Conditions de la vente. Vente en public. Lotissement.
- 2. Fixation des prix de vente.
- 3. Colporteurs, revendeurs.
- 4. Acquittement du prix du marché.
- 5. Les hôtelleries. Lieux de vente. Les courtiers.

# TROISIÈME PARTIE

# RELATIONS DES MÉTIERS AVEC L'AUTORITÉ

#### CHAPITRE PREMIER

LÉGISLATION, JURIDICTION.

- 1. Le comte. Le comte a la haute main sur les métiers comme sur le reste de la population.
- 2. Les capitouls. Dès l'origine, les capitouls collaborent avec le comte à la législation des métiers. Ils commencent à légiférer sculs au moment de la réunion du comté à la couronne (1270). a) Promulgation des statuts. Leur élaboration. Rôle des artisans. b) Pouvoir juridictionnel. Prudhommes-juges des questions techniques. c) Nomination des bailes de certains métiers. Moins grande autonomie des

métiers toulousains si on les compare à ceux de Paris et de Chartres.

3. Le roi et ses agents. — Rivalité traditionnelle entre les consuls et les agents royaux (sénéchal et viguier), qui se poursuit même après que Charles IV ait accordé aux capitouls le monopole et la direction des métiers (1324).

### CHAPITRE 11

LES CORPS DE MÉTIERS ET LES FINANCES MUNICIPALES.

Insuffisance des renseignements concernant les droits perçus sur les corporations. L'autorité municipale se réserve une partie des amendes et des droits d'admission qu'elle emploie à l'entretien de la maison commune et aux constructions de la ville.

# QUATRIÈME PARTIE MONOGRAPHIES DE CERTAINS MÉTIERS

# CHAPITRE PREMIER

#### ALIMENTATION.

- 1. La boucherie. a) Les macellarii. Concession du métier à titre héréditaire par le comte Raymond V (1222). Ils vendaient de la viande de bœuf, de mouton, du porc frais et du porc salé. Achat, écorchage et vente au détail des animaux. b) Les bocherii vendent de la viande de qualité inférieure : brebis, boucs, chèvres, truies. c) Les tripiers. d) Les agneliers vendent des agneaux, chevreaux, lièvres, chevreuils, perdrix.
  - 2. La boulangerie.
  - 3. La pâtisserie. -- Les pâtissiers vendent des pâtés en

croûte, des flans, des nieules, des oublies. Ils font cuire des aliments et surtout des viandes pour les particuliers.

- 4. L'épicerie. Les épiciers vendent des épices et des substances pharmaceutiques. En 1395, ils ont annexé les chandeliers, les ciriers et les apothicaires.
- 5. L'huilerie. En 1324, les huiliers forment une seule communauté avec les chandeliers.

# CHAPITRE II

#### ÉTOFFES ET HABILLEMENT.

- 1. L'industrie drapière. Industrie florissante à Toulouse. Artisans et marchands drapiers. Arçonnage. Filage par les filandières. Tissage. Foulage et tendage par les pareurs. Lanage par les cardeurs. Tondage (les tondeurs forment une corporation à part). Teinture. Diverses sortes de draps.
  - 2. Le lin.
  - 3. Les pelhiers. Marchands d'habits neufs et vieux.

# CONCLUSION TABLE DES MATIÈRES

### LIVRE II

# PUBLICATION DU « LIVRE DES MÉTIERS »

- 1. Introduction. Description du manuscrit. Valeur historique.
  - 2. Publication.
  - 3. GLOSSAIRE.